

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2024**

Le vingt et un septembre deux mil vingt-quatre, à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame L. CAIVANO-TELLIER, le Maire.

Présents : L. CAIVANO TELLIER, M. BIBAUT, S. GOUBELLE, A. JUSTICE, G. MINET,
I. DEGRASSE, B. GREUGNY

Absents : P. CHMIELEWSKI qui a donné son pouvoir à S. GOUBELLE
S. JEANNOT-DON

Secrétaire de Séance : A. JUSTICE

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Antoine JUSTICE se chargera du secrétariat ce jour.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2024

Les élus n'apportent aucune remarque et approuvent le conseil municipal du 29 avril 2024 à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL DE L'ELU MANDATAIRE DANS LA SPL ADTO-SAO - EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport annuel, pour l'exercice 2023, de la Société Publique Locale ADTO-SAO (Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise - Société d'Aménagement de l'Oise), présenté par Madame le Maire conformément à l'article L.1524-51 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), approuve à l'unanimité ce rapport.

**CONSTRUCTION DE LA MAIRIE ET TRAVAUX D'ACCESSIBILITE
VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD)**

L'avant-projet sommaire (APS) a été validé en commission travaux-finances, en mairie, en date du 11 juin 2024.

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'avant-projet définitif de l'opération suite à la réunion de présentation tenue en commission travaux-finances, en mairie, le 30 août 2024 pour la construction d'un bâtiment d'une surface de 174,17 m², la création d'une rampe PMR et l'aménagement des abords.

Ainsi au stade APD, l'enveloppe prévisionnelle de travaux de construction est estimée à 494 354,30 € HT.

Madame le Maire propose au Conseil municipal :

- De valider l'avant-projet définitif,
- D'autoriser le dépôt du permis de construire,
- D'autoriser le lancement de la consultation des entreprises,

- D'autoriser le maire à solliciter tout financeur pour la réalisation de l'opération.
Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, 7 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION,

DE VALIDER l'avant-projet définitif à 494 354,30 € HT
D'AUTORISER le dépôt du permis de construire,
D'AUTORISER le lancement de la consultation des entreprises,
D'AUTORISER le Maire à solliciter tout financeur pour la réalisation de l'opération.

COMPTE RENDU SUR LES COMMISSIONS

Conseil Communautaire : 26/06/2024

Lors du précédent conseil municipal, les élus avaient délibéré sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER). Le conseil communautaire a donné son avis sur les ZAER. Pour rappel, les communes ont été invitées à identifier des zones pour l'implantation d'installation terrestre de production d'énergie renouvelable.

Concernant les zonages pour :

- La filière biomasse : 34 abstentions, 2 contre, 16 pour.
- La filière biométhane : 46 abstentions, 1 contre, 5 pour.
- La filière éolien : 18 abstentions, 25 contre, 9 pour.
- La filière géothermie : 27 abstentions, 1 contre, 24 pour.
- La filière solaire : 24 abstentions, 0 contre, 28 pour.

Madame le Maire précise qu'elle a fait des remarques concernant la dangerosité en matière de sécurité routière induite par la circulation des camions à proximité des méthaniseurs. Les élus n'ont pas eu communication avant la réunion du 26/06/2024 recensant les projets d'énergies renouvelables.

Il y a eu débat sur les fonds obtenus concernant l'éolien.

07/09/2024 : inauguration de la voie verte. Le Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources, Monsieur Mahet, a annoncé que l'étude pour la tranche suivante afin de prolonger la voie verte sur Vignemont allait être lancée.

SIRS

La rentrée s'est bien déroulée.

Effectif 2024/2025 :

22 Petite Section
16 Moyenne Section
13 Grande Section
20 PS
20 CE1
18 CE2
24 CM1
18 CM2

Tous les enfants mangent désormais à la cantine d'Antheuil-Portes.

Le 18/09/2024, le personnel de la cantine a reçu une formation gratuite de la part de la Communauté de Communes Sources et Vallées sur la commune de Vignemont, sur le thème « comment faire accepter aux enfants de manger des aliments qu'ils n'aiment pas ». A l'issue de cette formation, des outils ont été fournis au personnel à utiliser au moment de la cantine. Une deuxième formation est prévue le 25/09/2024.

RENDU DE DELEGATION

En vertu de la délégation accordée au maire le 22 juillet 2020 par le conseil, le maire signale :

En matière de sécurité et de police sur la commune :

Madame Le Maire a constaté le samedi 31 août 2024 matin vers 11 h, que les membres d'une association (uniquement des adultes) s'étaient installés avec une table dans l'aire de jeux pour boire un apéritif.

Madame Le Maire rappelle que les enfants, les familles, les adolescents se sont toujours montrés respectueux de cet endroit. Elle s'interroge : quelle image donnent les adultes à la jeunesse ?

Madame Le Maire rappelle qu'en 2020, ces mêmes habitants sont venus la voir, souhaitant reprendre l'entretien des vignes communales puisque l'ancien comité des fêtes était parti avec le matériel utilisé. Elle a donné son accord et a même fait signer une convention aux bénévoles pour qu'ils soient couverts par l'assurance communale en cas de blessures. Elle a même proposé d'acheter du matériel pour sauvegarder ce patrimoine naturel communal.

Le 12 juin 2021, ces personnes ont souhaité créer une association et Madame le Maire a proposé lors de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2021 de leur accorder une subvention, ce qui a été accepté par le conseil municipal.

Madame Le Maire a proposé que la salle des fêtes soit désormais mise à disposition deux fois gratuitement aux associations ayant signé la convention financière (auparavant une fois) ce qui a été également accepté par le conseil municipal.

En 2022, les problèmes ont commencé avec cette association pour de sombres histoires de terrain à bâtir. Le président menaçant l'époux de Madame le Maire le jour de la chasse aux œufs pour les enfants du village. La gendarmerie a été avertie.

L'association a demandé à implanter des vignes sur la commune, le plan proposé a été discuté avec les conseillers. Lors du rendez-vous fixé sur place le 4 février 2023, les responsables avaient changé d'avis et voulaient d'autres endroits et un terrain.

Lors de la location de la salle pour le Beaujolais, un accident est survenu à la sortie de la salle, la municipalité a été mise en cause quant à l'éclairage devant la salle. Une mise au point a eu lieu lors du conseil municipal du 17 décembre 2022.

Madame le Maire a été obligée de rappeler les droits qui sont accordés aux associations car, contrairement aux autres structures, ce comité faisait plastifier et coller ses affiches par les services communaux et demandait des photocopies pour des événements qui se déroulaient à l'extérieur du village.

En 2023, dans le P'tit journal de juillet, Madame le Maire est obligée de diffuser un article rectificatif puisque, comme d'habitude, ses propos sont déformés. Pour rappel, plus de prêt, aux associations de droit privé, de la cour de la mairie-école, en raison d'un cambriolage.

L'association appose des étiquettes sur les vignes communales sans autorisation de la mairie. La convention financière votée en avril 2023 n'a été signée que le 13 octobre 2023.

Madame le Maire a toujours eu une volonté d'apaisement et de respect envers ces gens âgés pour qu'ils retrouvent leur cohérence.

En 2024, le président de ce groupement vient me voir le 10 janvier et me demande de me justifier sur la modification du site de la commune et s'en plaint à l'adjoint. Il s'agit de préciser que « les vignes communales sont mises à la disposition de l'association, gracieusement ». Il menace de saborder les vœux du maire car Madame le Maire souhaitait leur faire payer la salle pour un troisième emprunt. Et m'indiquant « qu'ils vont se retourner contre moi juridiquement et que je ferai mieux de m'occuper des 160 000 euros ». Il ajoute qu'ils ont désormais un terrain et me demande si cela pose problème s'ils n'entretiennent plus les vignes communales. Réponse de Madame le Maire : pas de problème.

Vœux du maire du 14 janvier 2024 : Madame le Maire accueille la population en souhaitant la bonne année à tous. Réponse du secrétaire de l'association : « ce n'est pas avec vous qu'elle sera bonne ». Le même qui surgira sur la place au moment de l'installation de l'aire de jeux pour demander à l'adjoint et au maire « s'ils n'ont rien d'autre à faire que de gâcher la place ». Plainte également du bruit que font les enfants.

Madame le Maire s'interroge. Elle n'a jamais vu lors d'une manifestation communale une bouteille issue de la récolte des vignes communales ? Pour elle, le fond du problème ne réside pas dans quelques grappes de raisin mais dans des terrains à bâtir.

Après avoir craché sur la précédente municipalité, ces personnes crachent sur la municipalité en cours tout en voulant continuer à profiter de quelques avantages. Madame le Maire souhaite leur faire plaisir mais puisque c'est une contrainte pour eux d'entretenir les vignes qui appartiennent à tout le monde et qu'il faut partager, elle souhaite les délivrer de leurs obligations d'entretien pour la commune en 2025. Comme ils disposent de leur terrain, ils pourront rester entre eux et Madame le maire en profite pour demander à Madame Minet qui s'occupe du cinéma de programmer la diffusion de Tatie Danielle.

L'association de tennis de table, ALAE, qui a fêté ses 60 ans cette année, a bénéficié de l'effet des Jeux Olympiques, 12 jeunes se sont inscrits pour participer à l'entraînement du mercredi. Deux personnes les entraînent.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le contrat pour le photocopieur est arrivé à expiration en 2023. La mairie a dû changer de photocopieur début septembre 2024. L'ancien photocopieur sera mis en vente. Le congélateur de la salle sera également mis en vente.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 10h05.

Le Maire
L. CAIVANO-TELLIER

Le Secrétaire de séance
A. JUSTICE

